



**APBP**  
Pêcheurs et Plaisanciers de Pouldohan

**Prénom :** \_\_\_\_\_ **Nom :** \_\_\_\_\_  
**ADRESSE :** \_\_\_\_\_  
**Commune :** \_\_\_\_\_ **code postal :** \_\_\_\_\_  
**Mail :** \_\_\_\_\_ **Téléphone :** \_\_\_\_\_

---

**C'est le moment pour renouveler  
ou adhérer à la FNPP !**



Lors de notre assemblée générale du 18 avril 2026, Dominique ROPARS président du comité directeur du Finistère nous a présenté les actions menées par la Fédération pour défendre les pêcheurs plaisanciers.

La FNPP est d'autant plus entendue par les pouvoirs publics que sa représentativité s'appuie sur un nombre d'adhérents élevés.

Dans ce cadre, chaque membre de l'APBP est invité à adhérer à la FNPP (Sur la base du volontariat de chacun).

La cotisation annuelle est de 16€. Cette cotisation est individuelle. Elle déductible des impôts à hauteur de 66%.

**Soit après déduction fiscale, le coût de l'adhésion revient à 7,04€.**

En retour vous bénéficiez d'une carte fédérale, d'une revue trimestrielle envoyées à votre domicile et surtout l'appui d'une fédération qui dispose des relais nécessaires pour défendre nos droits de pêcheurs plaisanciers au niveau local, national et /ou européen et qui nous informe des évolutions de la législation.

Nous vous invitons à consulter le site [FNPP - Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer](http://fnpp.fr) pour plus d'informations.

**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer**

09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)

**Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix**



**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.

**Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

**Merci d'adresser votre cotisation de 16€**

- Soit par chèque à l'ordre de l'APBP. Chèque à déposer dans la boîte aux lettres : APBP Maison de la mer Pouldohan 29910 TREGUNC.
- Par virement bancaire voir RIB de l'APBP : FR76 1290 6000 1757 4710 3999 556 ;
- En espèce, en se rapprochant de Germain ou d'Alain nos trésoriers.

L'APBP centralise les adhésions. Elle recueille les fonds, constitue le fichier des adhérents puis transmet à la FNPP. **Il est indispensable de vérifier vos coordonnées personnelles. Ces données constituent le fichier des adhérents transmis à la FNPP pour les adhésions et le publipostage.**

**Merci, d'accuser réception à ce mail en précisant les éventuelles modifications d'adresses.**